



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222121DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Biologie structurale de la cellule (Structural Biology of the Cell) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président/Présidente	Monsieur	LE BIVIC	André	CNRS
Membre expert	Madame	ARNAL	Isabelle	CNRS
Membre expert	Monsieur	JANKE	Carsten	CNRS
Membre expert	Monsieur	SCHULTZ	Patrick	CNRS
Membre expert	Monsieur	CHEVET	Eric	Hors CNRS
Membre expert	Madame	MAYER	Claudine	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	MERCIER	Jacques	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	MERGNY	Jean-Louis	Hors CNRS
Membre expert	Madame	SANS	Nathalie	Hors CNRS

Membre expert international	Madame	GENOUD	Christel	Hors CNRS
-----------------------------	--------	--------	----------	-----------

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

01 SEP. 2022

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT

